NOTRE

Nouveau Feuilleton.

Nous commencerons demain la publication d'un nouveau feuilleton: "*Honneur de femme*", grand roman par Robert Sainville.

Le talent de l'auteur, loin de se fatiguer, semble avoir gagné en fermeté, en vigueur sans rien perdre de sa délicatesse. M. Sainville a rarement donné des récits d'une trame plus solide, d'une plus chaude couleur, et d'une émotion plus sincère.

L'irréprochable dénouement de cette histoire sentimentale qui, étant donné le caractère de l'héroïne, devait s'interrompre par un rénoncement douloureux, nous repose de ces œuvres banales où la passion triomphe, non seulement de tous les obstacles, ce qui serait acceptable, mais aussi de la logique des situations et du bon sens dont les droits sont imprescriptibles.

Le drame qui nous est raconté dans *Honneur de Femme*, se déroule dans le cadre de frais paysages.

Les Réformes à la Nouvelle-Orléans.

Tout le monde sait que notre administration urbaine a été, de temps immémorial, un véritable nid aux abus de toute sorte. Ils y germaient, ils y éclosaient, ils y grandissaient, ils y multipliaient avec une rapidité effrayante. De telle sorte que quand on tentait, sinon de les étouffer, du moins d'en arrêter les développements, on ne savait par où commencer ni à qui s'en prendre. Ce n'est que l'excès du mal et l'impossibilité absolue de le tolérer plus longtemps, qui a réveillé toutes les torpeurs et forcé les plus apathiques, tantôt à jouer du scalpel pour extirper la plaie, tantôt à prendre la massue pour écraser le monstre.

Une fois bien lancés en avant, nous ne nous sommes plus arrêtés en chemin. Tout y a passé: non seulement, les affaires de ville, mais celles de la justice, de la finance, et les transactions commerciales. On a poursuivi, on a condamné des conseillers municipaux, des présidents et des directeurs de banques; on a invalidé des contrats qui étaient véritablement scandaleux; on s'en est pris aux abus du colportage, à ceux des marchés publics et particuliers, à ceux de la voierie, à toutes les industries qui concernent l'alimentation de la population. Il s'est même trouvé, tout récemment, un contrôleur de ville—un original, évidemment—qui s'est entêté à vouloir mettre l'ordre le plus parfait dans ses livres et à se faire rendre compte de tout, jusqu'au dernier cent. Cela a fait sourire, le premier jour; le lendemain, on trouvait que cela n'était pas si maladroit et que, si tous les chefs d'administration en faisaient autant, nos affaires n'en iraient que beaucoup mieux.

Toutes ces petites réformes partielles, dont aucune ne paraît avoir grande importance, forment cependant, un ensemble assez respectable qui nous fait présager un beaucoup meilleur avenir. Il y a même de bonnes gens qui en arrivent à croire que la Nouvelle-Orléans peut être administrée avec autant d'ordre, d'économie et d'honnêteté que tout autre grande ville des Etats-Unis et d'ailleurs. Pourquoi pas, en effet? Pour en arriver là, que nous faut il? un peu moins de négligence, d'apathie, de laisser-aller; un peu plus d'activité, de soin de nos affaires, et d'énergie pour poursuivre les abus et faire rendre gorge aux exploiteurs.

En toute chose, il n'y a que le premier pas qui coûte, dit le proverbe. Il est fait. Nous sommes en bon chemin; ne nous arrêtons pas en route. Il ne nous faut plus qu'un peu de constance et de persévérance, pour devenir, à notre tour, une municipalité modèle.

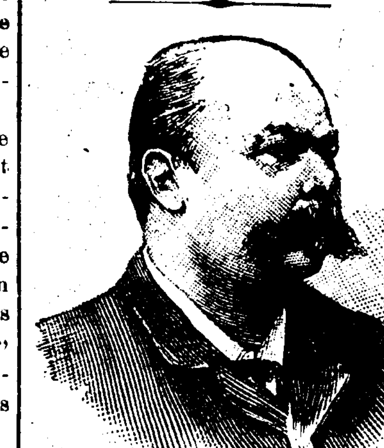

M. HENRI MEILHAC.

MORT

—D'UN—

Grand écrivain.

Henri Meilhac, auteur dramatique français, membre de l'Académie française, dont nous avons annoncé la mort dans nos dépêches d'hier, était né à Paris, le 23 février 1831. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand. Après s'être essayé au commerce, comme employé de librairie, il s'occupa de dessin, et, sous le pseudonyme de "Thalin", collabora du crayon et de la plume au "Journal pour rire", de 1852 à 1855. A cette dernière date, il aborda le théâtre, fit jouer au Palais-Royal deux premières pièces: "Satania" et "Garde-toi, je me garde", chacune en deux actes, qui n'eurent pas de succès auprès du public; elles furent cependant remarquées par plusieurs critiques, comme annonçant de la facilité d'invention et l'entente délicate de la scène dont l'auteur devait donner tant de preuves.

M. Henri Meilhac allait en effet fournir une des plus fécondes et des plus brillantes carrières dramatiques qui se soient vues de nos jours. Il serait difficile de compter les succès qu'il a obtenus sur les diverses scènes parisiennes, soit seul, soit avec des collaborateurs de passage, soit surtout avec un associé d'élite, M. Ludovic Halévy, dont le nom avait formé avec le sien une sorte de raison sociale littéraire. Egalement capable de passer des combinaisons ingénieuses du vaudeville aux observations de mœurs et aux délicatesses de sentiment propres à la comédie d'un ordre plus élevé, MM. Meilhac et Halevy ont trouvé leur plus grande vogue sur les traces de l'auteur d'*Orphée aux Enfers*, M. Hector Crémieux, dans ce genre nouveau ou profondément renouvelé, la parodie, qui associait le bouffonnerie littéraire à la musique bouffe du maëstro J. Offenbach et de son école, sans que les exagérations de la charge aillent jusqu'à exclure la finesse de la satire ou la portée des inventions. Lorsque après vingt-cinq ans de réussite commune, l'un des deux auteurs, M. L. Halévy, fut élu membre de l'Académie française (4 décembre 1884), il semblait que l'autre y entrait moralement: tant il paraissait difficile de faire la part de chacun dans cette longue bonne fortune et dans les mérites qui la justifiaient. M. H. Meilhac fut admis à son tour dans les rangs de l'Académie française, en remplacement d'Eugène Labiche, le 26 avril 1888. Décoré de la Légion d'honneur en 1869, il fut promu officier le 31 décembre 1884.

Au pièces que M. Meilhac a signées seul à ses débuts, il faut ajouter: "la Sarabande du Cardinal," comédie en un acte avec couplets; le "Copiste," comédie en un acte; "Péché caché ou à quelque chose malheur est bon," comédie en un acte; "l'Autographe," comédie en un acte; "M. Petit Fils de Mascarille," comédie en cinq actes; "Le Retour d'Italie," à-propos en un acte; "Ce qui plait aux hommes," pièce en un acte mêlé de prose, de vers et de couplets; "L'Etincelle," comédie en un acte; "La Vertu de Célimène," comédie en cinq actes; l'un des plus sérieux succès de l'auteur, malgré les invraisemblances des détails; "l'Attaché d'ambassade," comédie en trois actes; "le Café du Roi," de M. Louis Deffès; "les Bourguignonnes," opéra comique en un acte, musique du même; "Fabienne," comédie en trois actes; "Suzanne et les deux Viellards;" "la Duchesse Martin, comédie en un acte; "les Demoiselles Clochars," comédie en trois actes, l'un des derniers, mais des plus vifs succès de M. Meilhac; "Margot," comédie en trois actes, l'une de ses rares œuvres accueillies par la Comédie-Française; "Brevet supérieur," comédie en trois actes.

En dehors de son association avec M. Halévy, M. Meilhac a eu une dizaine de collaborateurs; il a donné, avec Arthur Delavigne, "l'Echéance," comédie en un acte; les "Curieuses," comédie en un acte; l'"Elixir du Docteur Cornélius," opérette en un acte musique de M. Emile Durand; avec M. Busnach: "la Pénitente," opéra comique en un acte, musique de M. Grandval; avec M. Cormon: "Jose Maria," opéra comique en trois actes; avec M. Charles Nuitter: "Vert-vert," opéra comique en trois actes, musique d'Offenbach; avec M. Charles Narrey: la "Cigarette," comédie en un acte; avec M. Ph. Gille: le "Mari à Babette," comédie en trois actes; "Mannon Lescaut," opéra comique en cinq actes et six tableaux, musique de M. J. Massenet; "Rip," opéra-comique en trois actes, musique de M. R. Planquette; avec M. Albert Millaud, admis en tiers pour d'autres ouvrages: "Mam'zelle Nitouche", comédie-vaudeville en trois actes; avec M. Gauderax: "Papa", comédie en trois actes; avec M. A. de Saint-Albin: "Monsieur l'Abbé", comédie en trois actes, qui, comme tant d'autres pièces de même inspiration sauve la pauvreté de l'intrigue par la richesse des broderies littéraires.

Venons à la collaboration si importante de M. Henri Meilhac avec M. Ludovic Halévy. Nous avons vu se succéder: "la Belle Hélène", "Barbe Bleue", "la Grande-Duchesse de Géroldstein", "la Vie parisienne", "la Périchole", "le Château à Toto", "la Diva", "les Brigands", "la Boulangère a des écus"; puis à côté de ces opérettes de deux, trois et cinq actes, des livrets d'opéras-comiques ou de ballets: "Néméa", "Carmen", "le Fandango", "le Petit Duc", "Janot," "la Petite Mademoiselle," "le Menuet de Danaé," "les Moulins à vent," "le Train de Minuit," "les Brebis de Panurge," "le Brésilien," "la Clef de Lambinet," "Tout pour les Dames!" "Fanny Lear," le Bouquet," "Froufrou," "Madame attend," "le Réveillon," "l'Eté de la Saint-Martin," "le Roi Candaule," "la Petite Marquise," "la Mi-Carême," "le Passage de Vénus," "la Boule," "Loulou," "la Cigale," "le Prince," "le Petit Hôtel," "Lolotte," "la Petite Mère," "le Mari de la débutante," enfin "la Roussotte" marquant la dernière étape de cette triomphante collaboration.

A côté de ses pièces de théâtre imprimées, réimprimées et traduites à l'étranger, M. Meilhac n'a point de ces publications littéraires qui ont fait à son collaborateurs une seconde notoriété. Il a pourtant inséré dans la "Revue de Paris," une fantaisie dramatique en vers, "les Païens," et dans "La Vie Parisienne," des articles signés de simples initiales ou du pseudonyme "d'Ivan Baskoff." Nous ne voyons sous son nom, en librairie, que son "Discours de réception à l'Académie Française."

Guillaume II sur l'Elbe.

Hambourg, 25 juin, 1897.

D'un correspondant:

Il vient d'arriver ici à l'empereur Guillaume II une aventure assez curieuse.

Dimanche dernier, à l'occasion des régates de l'Elbe, l'Empereur avait envoyé son yacht *Meteor*, qui a pris part aux courses et qui a gagné le premier prix. Un grand banquet avait été organisé à bord du transatlantique la *Columbia*; l'Empereur avait été invité, avait accepté, et, afin de pouvoir assister au dîner, les membres du Sénat s'étaient fait inscrire tous comme membres de la Société des régates.

Au moment du banquet, un amiral est arrivé et il a exprimé les regrets de l'Empereur qui se trouvait empêché par l'état de la mer de quitter le *Hohenzollern*, à l'ancre au delà de Cuxhaven, et de se rendre à l'invitation acceptée.

On crut d'abord à un prétexte, quoique le lendemain le général Waldersee soit venu lui-même renouveler les excuses et les regrets de l'Empereur auprès du président du Sénat; mais en réalité voici ce qui s'était passé:

L'Empereur avait voulu, en effet, malgré la violence de la mer, vraiment très forte, quitter son bord et se rendre en chaloupe à vapeur auprès de la *Columbia*. Mais les vagues étaient d'une telle violence que l'Empereur a failli, en mettant le pied sur la chaloupe, être renversé dans la mer, où il aurait couru les plus grands risques de périr. La cha'oupe fut alors jetée elle-même contre les parois du *Hohenzollern* avec tant de force qu'elle fut à moitié disloquée et hors d'état d'emmener son auguste passager. L'Empereur se trouva obligé de remonter à son bord, au milieu des plus grandes difficultés et d'un sérieux péril.

Malgré l'amour que Guillaume II lui porte, la mer montre envers lui non seulement ses éternels caprices, mais quelque ingratitude.

Un joli rondel inédit de la baronne de Baye.

Dans ce miroir ancien enguirlandé de roses,
Où des minois charmants jadis se sont mirés,
Que de tendres regards, clairs, sombres, azurés,
Ont posé les rayons de leurs langeurs mi-closes!

Hélas! mon cœur se fond en des pensers moroses,
Et je crois voir des yeux autrefois rencontrés
Dans ce miroir ancien enguirlandé de roses,
Où des minois charmants jadis se sont mirés..

Un front auréolé de pâles atours roses
S'incline, puis s'efface.... et les reflets moirés
D'un habit vert fané, très vite évaporés,
Evoquent des parfums, des baisers.... mille choses!
Dans ce miroir ancien enguirlandé de roses.

L'ELEGANCE.

Pour préserver des mites les tentures et portières de tapisserie, avoir le soin, avant de s'absenter, de les parsemer de petits cornets de papier dans chacun desquels est enfermé un morceau de camphre gros comme un morceau de sucre. Il suffit de les attacher avec une épingle.

On peut employer le même procédé pour les tentures et meubles en drap. Quant aux fourrures, rien n'est plus facile que de les conserver soi-même.

Il suffit d'avoir une caisse en bois assez grande pour ne pas les froisser. On garnit l'intérieur, sans les coller, de journaux, les encres d'imprimerie ayant l'avantage d'écarter les insectes. Les vêtements de fourrure étant bien brossés, on les plie soigneusement et on les range dans la caisse en semant abondamment entre chacun de la lavande ambrée. La caisse étant bien close, on retrouvera ses fourrures dans un parfait état de conservation et ayant acquis un parfum délicat.

MADAGASCAR.

Le commandant Lecacheur, de l'infanterie de marine, qui commandait le 4e bataillon des tirailleurs malgaches, vient de mourir de la dyssenterie à l'hôpital de Tananarive.

On annonce également la mort de M. Oscar d'Unienville, sujet mauricien d'origine française, décédé à Andevorante, des suites d'une pneumonie. M. d'Unienville était petit-fils de l'amiral français de ce nom, et habitait Madagascar depuis quinze ans.

La construction de la ligne télégraphique Tananarive-Majunga avance rapidement, grâce aux travaux menés de front à chaque extrémité de le ligne. Au commencement du mois dernier, le tronçon Majunga-Ambato était achevé, ainsi que le tronçon Tananarive Kiangara (150 kilomètres de Tananarive).

Rainimanandraisoa, sous gouverneur d'Hafy, a été révoqué, "attendu, dit l'arrêté de révocation, que Rainimanandraisoa, a gravement manqué aux instructions formelles du résident général relativement à la loi scolaire et à la neutralité religieuse."

Le général Galliéni a adressé dernièrement l'ordre du jour général que voici:

A la date du 8 juin 1896, les attributions de l'intendance du corps expéditionnaire étaient remises aux officiers du commissariat des colonies qui ont assuré, depuis cette époque, l'administration et le ravitaillement des troupes du corps d'occupation.

Dès leur arrivée à Madagascar, ces officiers ont fait preuve d'un dévouement digne des plus grands éloges et d'une expérience consommée pour organiser les diverses branches de leur service et plus particulièrement pour constituer les premiers approvisionnements indispensables.

Malgré les difficultés de toute nature créées par la situation politique et le défaut de ressources locales, les officiers du commissariat ont réussi à mener à bien la difficile mission qui leur incombait. L'évacuation sur Tamatave des vivres et du matériel accumulés à Majunga alors de l'expédition de 1895, le ravitaillement de la ligne d'étapes et de l'Emyrne, l'administration de nombreux corps de troupe et le développement toujours croissant du service des transports témoignent de l'intelligente activité déployée par le personnel des services administratifs.

Le général commandant le corps d'occupation tient à rendre hommage par la voie de l'ordre à tous les officiers et agents du commissariat qui, sous la direction éclairée du commissaire Bouccard, ont singulièrement facilité la lourde tâche du commandement et il leur adresse tous ses remerciement pour le concours déroué et expérimenté qu'ils n'ont cessé de lui prêter.

M. Besson, résident de France à Fianarantsoa, a visité le roi Ramiela. Ce vieux prince est gardé à vue à Ihosy, tout en étant traité avec les plus grands égards. Il a assuré le résident de Fianarantsoa de sa soumission et de sa sincérité.

Bulletin Financier.

Mercredi, 7 juillet 1897.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$3 561,618 00	$357,461 00
Même temps la semaine dernière	3,203,831 00	480,115 00

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—

Papier exceptionnel	7@8
do A1	8@—
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time do do	4@5
Papier hypothécaire	6@8

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE—

Souverains Victoria	$4 80@4 90
20-francs	$3 80@3 90
Doublons espagnols	$15 40@15 60
25-pesetas espagnols	$4 70
Or léger américain	97@97½c
Argent mutilé américain, par oz	52@54
Dollars mexicains	Nominaux
Sols péruviens	Nominaux
Pesos chiliens	Nominaux
Argent anglais, par £	$4 60@4 80
Billets de la Banque d'Angleterre	$4 80@4 90
Billets de la Banque de France	18½@19½

LONDRES—

Taux de la Banque d'Angleterre 2 0/0.
Consols pour l'argent 112 11/16
Pour accompte 112¾.

PARIS—

Rentes—104 05.

ARGENT EN LINGOTS (PAR ONCE)—

Londres 27 9/16.
New-York 60⅛ a 60½.

CHANGE.

Le STERLING est calme.

Commercial (60 jours)	484¼@485
Traites de banques (à vue)	488

Les FRANCS sont calmes.

Francs de commerce (60 jours)	5.18⅛
Traites de banques (à vue)	5.13⅛

REICHSMARKS—94⅞.

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.

Traites de commerce $1 00 d'escompte.
Traites de banques $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Appel de 10 A. M.

5 actions N O Gaslight Co	120
$1,000 City 4s	101¼

Entre les appels de 10 A. M. et de 2 P. M.

$1,000 New Consols	97
$5,000 City 4s	101¼
$10,000 U. S. 4s (1907)	111⅞

Après l'appel de 2 P. M.

$1,000 Crescent City RR 5s	82¼
$1,000 N. O. City and Lake RR. 5s	100

ACTIONS ET BONS.

Cotations de N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens'	100	....	....
Germania National	100	....	102
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	180	2 0
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	130
N. O. National	100	510	585
People's	50	....	44
Provident Savings	100	....	....
State National	100	....	85
Teutonia	100	90	100
Union National	100	....	95
United States Savings	100	....	....
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	31	....
Firemen's	50	....	10
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	....	....
Merchants' Ins. Co	100	69	74¼
Mechanics' and Traders	100	....	....
N. O. Ins. Ass	100	70	80
Sun Mutual Ins	100	....	....
Southern Ins. Co	100	94	105
Teutonia	100	130	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	121	123
Crescent City	100	....	....
Canal and Claiborne	40	44¼	55
New Orleans City	100	113	120
Orleans	50	10½	18
St-Charles Street	50	....	58¾
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	37	40
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light	100	....	50
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. As	....	....	....
N. O. Gas Light Co	100	120½	125
N. O. Waterworks Co	100	....	115
N. O. Brewing Ass	100	29¾	31¼
Jackson Brewing Co	100	....	....
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
N. O. Land Co	10	4¼	5¼
Sugar Shed Co	100	....	....
Louisiana Electric Light	100	....	....
Standard Guano & Chem	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S'Jard Fils Ba.O of O 1	10	....	....
Jockey Club	100	....	....
Club T. Stand	....	....	....
Edison Elec. Co	....	....	....
Takemina Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre	....	....	....
Stafford Mineral Spring	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Young Men's Ath. Club	....	....	....
Traction Prefr'd	....	....	....
do common	....	....	....
Algiers W. W. & Elect. Co	....	....	100
Texas and Pacific RR. Co	....	....	....

Bons d'Etat.		
New Consols	96¾	97
Constitutional Bds	....	..
Levee 6s.		
Atchafalaya Levee Bds	100	103
Bossier Lev. Bds	97	100
Caddo Levee Bonds	97	....
5th District Levee Bds	98	100
Lafourche Lev. Bds	99½	100¼
Lake Borgne Lev. Bds	98	....
Pontchartrain L. B. 15 yrs	99	103
Pontchartrain L. B. 20 yrs	99	103
Pontchartrain L. B. 50 yrs	96⅞	100¼
Red River Atch. & B. B. Bds	97	100
Tensas Basin Bonds	98	100
Bons de ville.		
Premium	190	192
Premium drawn number	....	....
City 4's	101⅛	101⅛
City 7's, gold	....	....
Privilege on Nos	....	....
Bons divers.		
United States 4's of 1907	111⅞	112⅛
U. S. 4's of 1925	124⅞	....
U. S. 5's	114¾	....
Cotton Exchange Stock	....	....
Mech., Dealers and Lumb	....	....
Sugar Exchange	....	....
Canal and Claib. St. M old	....	....
Canal & Claib St. RR. M. (Gold)	115¼	118
American Brew'g Co. Bds	....	....
Algiers W. W. & E. Bds Gold	....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	127	129
Morgan's L. T. R. R. 6's. gold	115	....
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....
Nat & Red Riv RR. 1st mort. gold	....	....
Crescent City RR. 1st 6s	....	....
Crescent City RR. new 5s (Gold)	82¼	83
N. O. City RR. Co. mort 6s	....	....
N. O. City and Lake 5s (Gold)	99¾	100½
Natchitoches R. Riv Valley Bds	....	....
Orleans RR 6s (Gold)	....	100
St Charles St. RR. mort. 1900	....	....
Carrollton Rail. Co mort	....	....
Carrollton 2nds 12 yrs (Gold)	....	....
Carrollton 13 yrs (Gold)	....	....
Carrollton 14 yrs (Gold)	....	....
N. O. Waterworks 1st mort	....	....
New South Bld Ass'n A	....	....
" " " C	....	....
N. O. Brewing Ass'n bonds	82½	85½
Eyton Land Company Bond 6s	....	....
" " " 5s	....	....
Edison Bonds	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....
Certificats et Warrants.		
Police certificates	....	....
School certificates	....	....
City scrip, new	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	....
State school warrants	....	....
Interstate Trans'n Co	....	....
C. St. L. & N. O. Gold 5s	....	....
N. O. Abattoir Co	....	....
N. O Cotton Ex. 1st Mrt	....	....

CHEVAUX ET MULETS.

Mulets de ville	125@150
Mulets pour habitations sucrières	115@140
Mulets pour riz et coton	60@100
Chevaux de selle et de voiture	—@—
Bons chevaux de trait	100@150
Chevaux communs	50@1'0

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—	
Timber No 1, 10c per linear foo	08@ 09
Scantling No 1	10 00@.....
No 2	8 00@.....
1x12 boards clear	14 00@.....
1x12 log through	10 00@11 00
1x12 merchantable	8 00@ 9 00
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7	14 00@15 00
Ceiling, stock, 1-in	6 00@.....
Yellow pine, dressed—	
Flooring, 1¼x3¼, clear	21 00@22 50
1¼x4¼ and 5¼, clear face	14 00@15 00
1¼x5¼	12 00@13 00
Weather boards, No 1	13 00@14 00
Ceiling, clear face	12 00@13 00
Side boards	5 50@.....
Dressed sheathing	6 50@.....
Cypress—	
Piling, per lineal foot	09@ 12
Rough boards, choice and prime	22 00@25 00
Merchantable	14 00@15 00
Bucky, 1, 2, 3, and 4x6	8 50@.....
Pox	9 00@11 00
Mahogany timber, per ton	50 00@65 00
S. cedar timber, per ton	50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	27 50@30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	3 00@ 3 00
Laths, per 1000	1 25@ 1 35
Alabama lime	75@ 1 00
Cement, domestic	1 50@ 1 75
Cement, imported	2 40@ 3 00
Slate	5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50@10 00
Brick, paving	10 00@11 00
Brick, ordinary	7 50@ 8 00
Sand	20@ 25
Shells, small	.....@ 25
Plaster, calcined	1 85@.....
Fire brick, American, per 1000	25 00@.....
Fire brick, English, per 1000	27 50@.....
Shells, large	1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel	1 65@.....
Lake fire clay	50@.....
Sewer pipe, per foot	10@ 20
Chimney flue linings, per foot	15@ 20

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs—Choice corn-fed, par livre, gross	3 @ 3¼
Common grass fed	2¼@ 2¾
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2 @ 2¼
Vaches communes et vieilles, par tête	$8 00 @10 00
Veaux—Ire qualité, par tête	8 00 @12 00
2me qualité	7 00 @ 9 00
Veaux de choix	7 00 @ 9 00
Communs	4 00 @ 6 00
Porc—Good fat Western, par livre gross	3¾@ 4
Common	3 @ 4
Fair Ouachita	3 @ 3¾
Moutons—Choice, par tête	2 00 @ 3 00
Fair, par tête	1 00 @ 2 00
Vaches laitières—Ire qualité, par tête	30 00 @40 00
2me qualité par tête	15 00 @25 00

---

the et d'un petit-gendre aussi affectueux que Raymond Dervilly, sans compter les espérances d'arrière-petits enfants que lui donne son Agathe adorée. Raymond, en effet, s'est établi à Lille, où sa clientèle s'est très vite étendue et dont il deviendra certainement un des professeurs les plus renommés. Geneviève a trouvé aussi, dans cette combinaison, le repos de sa conscience. Si Agathe avait habité Paris, elle eût été trop souvent tentée de revoir Jacques Albarède: et elle s'est imposé, non pas certes de l'oublier, mais de l'écarter autant que possible de sa vie. Elle doit bien cela au respect de son nom et de son mari. Et puis, ne se trahirait-elle pas un jour? Et qu'adviendrait-il si Frédéric Lequesnoy retombait encore dans ses soupçons? Et, parfois, elle le voit très sombre, très préoccupé, quoique la politique, sa nouvelle et absorbante maîtresse, ne lui donne que des satisfactions; car toute la Chambre devine en lui un des plus brillants ministres de l'avenir.

C'est que Frédéric regrette alors le rêve cruel et coupable qu'il avait formé.

Et il ne reprend sa tranquillité d'esprit que lorsqu'il se résout à s'incliner devant cette vieille vérité qu'aucun bonheur n'est durable qui n'est pas fondé sur le devoir.

Geneviève ne voit donc Suzanne et Albarède que lorsque les nécessités politiques de la vie de son mari l'appellent à Paris. Et même alors, Albarède à la discrétion de ne pas se montrer trop souvent chez sa Suzette. Il s'est incliné lui aussi devant cette parole de Geneviève:

—Mon ami, il faut payer son bonheur, et surtout le bonheur des autres, de quelques privations.

Et le spectacle du bonheur de Suzanne et de Maurice vaut tous les bonheurs.

Maurice, tout en croyant à l'entière bonté de sa mère, a craint sa jalousie. Et, son mariage accompli, il a annoncé à ses parents qu'il quittait Roubaix.

—Maman, leur a-t-il dit, est un si bon collaborateur pour papa, que l'usine marchera très bien sans moi, et le jour où vous en aurez assez de travailler, M. Lequesnoy l'englobera dans ses établissements en vous indemnisant largement: c'est chose convenue entre lui et moi.

—Et toi, grand Dieu! toi.... mon fils!....

Pascaline a eu, d'abord, un affreux déchirement.

Maurice lui a répondu, avec beaucoup de douceur:

—Mais, maman, je veux habiter Paris, et je suis déjà en pourparlers avec une teinturerie de Puteaux que je vais acheter avec la dot de ma femme.

Pascaline a compris qu'elle devait se soumettre, qu'elle avait trop aimé son fils pour elle même et qu'il entendait être heureux à sa guise.

Elle trompe son ennui en travaillant comme une forcénée, en faisant endiabler son vieux mari, qui est de plus en plus un pauvre homme très faible et qui n'a de bonheur que lorsque Maurice vient le voir. Pascaline s'est aussi donné le maigre plaisir de ne pas doter son fils et de ne lui servir aucune rente, malgré sa fortune grandissante; elle économise pour ses petits-enfants.

Maurice et Suzanne n'ont heureusement pas besoin de ses générosités, et à peine si Jacques Albarède a dû les aider dans les débuts de leur ménage. Presque tout de suite Maurice a largement gagné sa vie et déclara à sa femme qu'il lui défendait de travailler autrement que pour son plaisir. Et comme Suzanne protestait qu'elle n'entendait nullement abandonner son métier de peintre, il a répliqué en riant:

—Je t'en imposerai bien un autre!

Celui de mère et de nourrice, que Suzanne a bientôt rempli, en effet, avec un infini bonheur. Un petit gargon et une petite fille lui sont venus coup sur coup, deux amours devant lesquels bonne-maman Thorigny et bon-papa Albarède perdent certainement leur bon sens; quant à Pascaline, elle commence à ne plus aimer son fils, tellement elle raffole de ces deux petites créatures.

Quelquefois, Suzanne est obligée de se fâcher contre toutes les gâteries dont on les comble, contre Albarède surtout.

—Maître! maître! s'écrie-t-elle, ils seront déplorablement élevés!

Albarède hausse les épaules, et il répond fermement:

—Je sais comment je t'ai élevée, hein, miochette; Et puis, sacrebleu! si c'est mon bonheur, à moi, de me coucher à plat ventre devant eux et de me faire marcher dessus!

Preuve que, chez certaines natures, la bonté est un incorrigible défaut.

FIN.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Succession de Mme Ellen Ullman—Cour Civile de District, No 50,502, Division D—Sur demande de la St. Louis Trust Company—Attendu que la St. Louis Trust Company a fourni la preuve devant la Cour qu'il a été nommé curateur des mineurs Alma Katz, Miriam Katz, Edith Katz, Arthur Katz et Félix J. Katz, tous résidents de la ville de St-Louis et Etat du Missouri; et que lesdits mineurs possèdent des propriétés dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit curateur désire transférer lesdites propriétés hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile desdits mineurs

Maintenant, conséquemment, toutes les personnes intéressées sont requises de déduire dans les trente jours de la date de la première insertion de cette annonce, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande de la St. Louis Trust Company ne serait pas accordée.

Nile Orléans, 15 juin 1897.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme

P. A. DUCOIND, député-greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

17juin—3f en 30!

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 45,547.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 627 rue Poydras près Camp—Il sera vendu aux enchères publiques le MARDI 3 août 1897, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date et signé le 30 juin 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos. 11 et 10 sur un devis de Edgar Pilié, en date du 12 avril 1895, et sur les rôles d'assessement de la Paroisse d'Orléans comme lots 7 et 8 dans l'ilet No 26 maintenant No 385, borné par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Locust: le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Locust et Melpomène, et mesurant trente et un pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Melpomène par la même largeur dans le fond, et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le lot No 10 mesure trente et un pi de et sept pouces de face sur la rue Melpomène par la même largeur dans le fond et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, dans le Troisième District, dans l'ilet No 67 désigné comme lot No 14 sur un plan annexé à un acte pa devant Félix De Armas, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, les autres bornés étant les rues St-Antoine et Génie, mesurant trente pi ds de face sur la rue Bagatelle par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Celestine, mesure française, le tout plus ou moins

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt; les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3juil—3 4 12 19 26-août 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Drogues et produits chimiques, prescriptions, meubles de maisons, Installations et divers.

Succession de Mme Eliza Rudolf, née Eliza Badon.

No 53,282—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—JEUDI 15 juillet 1897, à 11 heures A. M., à la pharmacie encoignure Dryades et Second, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1897 et rendu dans la ci-dessus succession:

Tout, et séparément, le stock de drogues et produits chimiques et installations, meubles de maison et divers mobiliers, d'après l'inventaire enregistré. Les drogues et médecines seront vendues en bloc.

Conditions—Comptant avant livraison.

Par G. G. FRIEDRICHS. Encanteur.

4 juillet—4 11 à date.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

Terre boisée et terre de prairie Dans la Paroisse Vermillion. A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne. No 48,277—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 15 juin 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse Vermillion, en cet Etat et une place connue comme Hébert Cove, étant en partie terre boisée et en partie terre de prairie, mesurant trois et demi arpents de face sur une profondeur de vingt-huit arpents borné en haut par les terres de L. T. Briggs et au bas par les terres d'Albert C. Hebert, à l'Est par les terres de Mme Monroe LeBlanc, à l'Ouest par les terres d'Edmunds Hunsberty, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent. Le dit morceau de terre est mieux connu et désigné dans l'Arpentage des Etats-Unis comme la première moitié de la moitié Est du quart Nord-Est et de la moitié Est de la moitié E t du quart Sud Est de la section 30, township 13, Sud range 3 Est.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du montant de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent du prix de l'enchère comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

17 juin—17 20 27—juil 4 11 18 22

John W. Duffy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,297—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Solomon Reinach, syndic provisoire et définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 juil 6 10 15

Succession de A. C. Ledreyt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,234—Division E. —Attendu que Joseph B. Ledreyt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. C. Ledreyt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

30juin 30—juil—8 9